

**DELIBERATION N°2025/033/MJI PORTANT AFFECTATION DE RESULTAT 2024**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

*Nota* – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site [www.portailco.yt](http://www.portailco.yt), et que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2025

**Présents :**

ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MARI DAROUECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ZAIN-YA, AHMED SAID, ADAM TOILIHATI, HEDJA KOURAICHIA, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, NOUDJOU MADI ASSANI

**Absents :**

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOU MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SOIDIKI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'exercice 2024 a dégagé un résultat de clôture excédentaire de 1 624 074.76 € en fonctionnement.

Cependant, le solde d'exécution dégagé en investissement est déficitaire de **1 776 388.53**. Par conséquent, l'exercice 2024 fait ressortir un besoin de financement de **152 313.16 €** (le besoin de financement étant égal au solde d'exécution de la section d'investissement plus le solde des restes à réaliser).

En cas de besoin de financement, les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement de **1 624 074.76 €**, constaté à la clôture de l'exercice 2024, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement ;

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

- 1) Affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :



- o Affectation au compte 002 (excédent reporté) : : + 1 624 074,76
- 2) Affecter le resultat d'investissement 2024 comme suit :
  - o Déficit d'investissement reporté (compte 001) : - 1 776 388,53 €
  - o Affectation de l'excédent de fonctionnement au 1068 : 0€
- 3) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 22/06/2025

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**IBRAHIMA SAID MAANRIFA**

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 25/06/2025  
Qualité : Maire